

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU**
24 Juin 2024

Objet : Convention avec Balagny-sur-Thérain relative aux accueils de loisirs

L'an deux mil vingt-quatre,

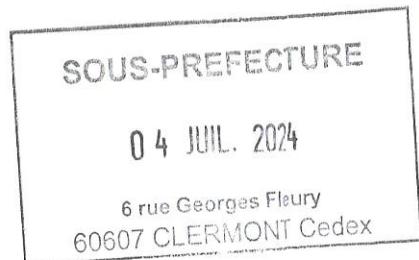
Le 24 juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe TERRIER, Maire Adjoint par délégation du Maire.

Etaient présents :

Monsieur TERRIER, Madame BRETON ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Madame SEBIH ; Monsieur BRUVIER ; Madame CORFMAT ; Monsieur BARRIER ; Madame LACROIX ; Madame BÉRAULT ; Monsieur ESTAGER ; Madame PLESSIER ; Monsieur VERCOUTRE ; Madame CROS ; Madame COLOMBA ; Monsieur DERUEM ; Monsieur MEUCCI ; Madame POULENARD ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN ;

Etaient absents excusés :

Madame LENOIR donne pouvoir à Madame SEBIH,
Monsieur MAUGER donne pouvoir à Monsieur TERRIER,
Monsieur NERIN donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG,
Madame MOREL donne pouvoir à Monsieur BRUVIER,
Monsieur LOUIS donne pouvoir à Madame BRETON,
Monsieur LAMAAIZI donne pouvoir à Monsieur VERCOUTRE,
Madame FERRER donne pouvoir à Madame AFFDAL-PUTFIN,



Etaient absents :

Messieurs CORTES, OULD AHMED TALEB et KANOUTE,

Madame Lacroix est désignée secrétaire de séance,

Considérant que la ville de BALAGNY sur THERAIN n'est pas en mesure de mettre en place un accueil de loisirs sur les périodes des vacances d'hiver et des vacances du mois d'août

Considérant qu'elle souhaite conventionner avec la ville de Mouy pour que celle-ci puissent accueillir les enfants de la commune de BALAGNY âgés de 3 à 11 ans, dans des conditions identiques à celles des enfants scolarisés à MOUY.

Considérant la proposition de convention faite à la Commune de Balagny et jointe en annexe,

Vu l'avis de la commission Enfance-Jeunesse-Education-Sports en date du 20 juin 2024

Le conseil municipal,

Délibère

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention partenariale avec la ville de Balagny-sur-Thérain

Article 2 :

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de membres absents : 3

Voté à l'unanimité

Date de convocation : 17/06/2024

Date de l'affichage : 05/07/2024

DELIB 23/24

La secrétaire de séance

Colette LACROIX

